

XXIème Assemblée régionale Europe Sofia, Bulgarie – 5 au 9 novembre 2008

Le développement des relations internationales régionales dans l'Europe élargie : de nouveaux espaces de coopération pour la Francophonie et pour une Europe plus forte et plus crédible

Résolution

Considérant que l'élargissement de la carte européenne de l'OIF pose de nouveaux défis à la Francophonie en tant qu'acteur international dans un contexte de mondialisation,

Soulignant, dans ce cadre, le défi particulier que représente, au sein de la Francophonie Région Europe, la réduction des disparités économiques entre les pays faisant partie de l'Union européenne et les autres,

Rappelant que la Francophonie exerce le rôle d'interface entre les réseaux qui la constituent et offre à ses membres l'ouverture au multilatéralisme,

Rappelant que la Francophonie est un espace d'influence ouvert aux coopérations avec d'autres organisations inter-étatiques, supranationales, régionales ou non gouvernementales,

Considérant que la coopération interrégionale est un facteur essentiel pour assurer la prospérité et préserver la stabilité de régions comme celles de la Mer Noire et de l'Europe du Sud-Est dont la majorité des Etats participent à l'OIF,

Estimant que la pérennité du mouvement francophone international passe par l'adhésion des peuples et l'existence d'un véritable sentiment d'appartenance à un espace commun,

Demande à la Francophonie d'agir dans le cadre d'une gouvernance à multiples niveaux impliquant non seulement les acteurs publics mais aussi privés de la société civile, incluant la jeunesse considérée comme acteur de développement durable et, ce faisant de se rapprocher de l'ensemble des collectivités régionales, sous régionales et locales afin d'intensifier les coopérations décentralisées francophones,

Souligne l'importance des initiatives visant à créer une « Eurorégion de la Mer Noire » et souhaite que les pouvoirs nationaux, régionaux et locaux des Etats limitrophes participent pleinement aux processus en cours,

Souligne l'importance, pour le mouvement francophone international des principes de subsidiarité et de partenariat interrégional visant aussi à sauvegarder les minorités linguistiques francophones,

S'engage à poursuivre ou à conclure des accords de coopération interparlementaire visant à renforcer le dialogue interculturel entre les Parlements et les peuples qui composent la Francophonie,

Appelle tous les acteurs concernés à favoriser toujours et partout le développement du dialogue interculturel et la mise en place de pôles de solidarité, d'unions géoculturelles, susceptibles de constituer des points d'ancrage et d'actions dans le contexte de la mondialisation.

Salue les actions menées par l'OIF et les différents opérateurs de la Francophonie notamment en matière de paix, de démocratie, de défense des droits de l'homme, de diversité culturelle et de développement solidaire ainsi que les nombreux programmes qu'elle soutient,

S'affirme convaincue face aux évolutions actuelles du mouvement francophone international, que son développement et sa pérennité passent par l'affirmation et l'approfondissement de son projet politique et l'intensification de la médiatisation de celui-ci,

Dans ce but, l'APF Région Europe appelle les Etats de la Francophonie à négocier un traité international destiné à conférer à l'OIF une base juridique solide et invite l'OIF à :

continuer à axer ses interventions sur la bonne gouvernance, les droits de l'Homme, l'Etat de droit, le développement durable et la diversité culturelle,

favoriser l'organisation, dans la sphère francophone, de débats d'idée à tous les niveaux de représentation (Etat, régions, associations,...),

accentuer la place réservée à l'éducation et à la formation qui doivent constituer des priorités absolues,

promouvoir la généralisation du multilinguisme ouvert sur toutes les langues pratiquées dans l'espace francophone tout en favorisant la langue française où elle est minoritaire et l'enseignement du français comme langue seconde afin qu'il constitue une langue de communication entre les Etats francophones,

développer sa dimension économique en prenant en compte les besoins exprimés par les différentes populations de l'espace francophone,

créer un outil spécifique francophone visant à faciliter la circulation des biens et des connaissances culturelles considérant que la Convention internationale sur la diversité culturelle perdra tout intérêt si les industries culturelles des pays en développement restent balbutiantes,

travailler à la mise en place d'un réseau francophone similaire à « Erasmus » permettant aux universités des différents pays de multiplier les échanges et aux étudiants motivés

d'étudier là où ils pensent pouvoir bénéficier des meilleures formations et conditions de formation.